

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
18 DÉCEMBRE 2025**



Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHENGARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Jean-Marie LÉGUILLOU,Stéphane BERTOLETTI,Grégoire POUPON,Vincent BOURGES,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Gildas QUÉRÉ,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Gaëlle RICHET pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN,M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ,M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle HERBERT

**6 - OBJET : CULTURE - FIXATION DES TARIFS DU FESTIVAL JAZZ IN MARS 2026 - DECISION**

Rapporteur : Marie MABILLE au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_084

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une tarification des concerts du festival Jazz in Mars en fonction de la notoriété des artistes, du coût de leur cachet et du public ciblé,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de continuer d'appliquer la tarification des concerts et pass telle ci-dessous pour l'édition 2026 :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE  
DELIBERATION N°2025\_084

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 2025  
ID : 076-217601087-20251218-2025\_084-DE  


Tarif unique pour chaque concert pour les jeunes de moins de 25 ans : 10 €

Concert du jeudi 5 mars 2026 : 25 € (20 € pour le personnel municipal)

Concerts de vendredi 6 mars, samedi 7 mars et dimanche 8 mars 2026 : 20 € (15 € pour le personnel municipal)

Pass 2 concerts : 35 €

Pass 3 concerts : 50 €

Pass 4 concerts : 60 €

-----  
1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

  
**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*